



Monsieur le Président, Madame et Monsieur les représentants du gouvernement, Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Les organisations syndicales CGT, CFDT et FO souhaitent réitérer en ouverture de ce CA leur opposition sans faille à la réforme des retraites.

Après 6 mois de grèves, d'une mobilisation historique par sa durée et par l'ampleur des manifestations, l'exécutif a décidé d'imposer sa réforme des retraites en empêchant une nouvelle fois les parlementaires de voter. Ce nouveau déni de démocratie et les nombreux passages en force malgré le rejet massif de la population laisseront des traces profondes. Hier encore, le conseil de l'Europe s'interrogeait sur l'ingérence significative de l'exécutif pour donner suite à l'utilisation abusive de l'article 49.3 en France.

Cette réforme, rejetée par toutes les organisations syndicales de salarié.e.s et de jeunesse a conduit à un niveau de mobilisation jamais égalé en France. Cela aurait dû amener le gouvernement à retirer son projet. L'exécutif sort considérablement affaibli de ce conflit. Il devient le méprisant de la démocratie sociale, des travailleurs, travailleuses et de la jeunesse, encore aujourd'hui opposés très largement à cette réforme. C'est grave et porteur d'interrogations pour l'avenir quant à l'expression que prendra la colère sociale.

L'intersyndicale et les manifestant.es n'ont pas réussi à faire reculer le gouvernement sur le passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, mais nous ne tournons pas la page. Cette réforme inutile, injuste et brutale maltraite les travailleurs, travailleuses du privé comme du public et la jeunesse en leur imposant 2 ans de travail supplémentaires.

Les agents de la fonction publique, au service de leurs concitoyens, seront particulièrement pénalisés par ce nouveau dispositif qui va non seulement accentuer les problématiques liées à la reconnaissance de la pénibilité, mais également diminuer le montant de leur pension.

Certaines professions comme celle des catégories actives ou supers actives (aides-soignant.e.s ASHQ, égoutiers, pompiers, agents de collecte et de traitement des déchets etc...) qui bénéficient d'un départ anticipé seront très impactées. Le départ de ces agents sera différé de 2 ans, majorant une sinistralité déjà supérieure au BTP.

Un exemple parmi tant d'autre, comment imaginer qu'une infirmière travaillera jusqu'à 64 ans minimum, au moment où les organisations dérogatoires de travail en 12 h deviennent la norme ? Cette profession qui cumule pourtant tous les critères de pénibilité et une exposition à des risques prévalents (ex : covid), ne bénéficie plus de la reconnaissance de la pénibilité ! Alors que durant la crise sanitaire, le président de la république a érigé la profession infirmière au rang de héros de la nation la comparant à un soldat en première ligne, nous constatons que si le gouvernement avait la possibilité de reconnaître une pénibilité supprimée injustement en 2010, il a finalement fait le choix du déni et du mépris en entérinant la perte de plus de 9 ans de retraite ces 12 dernières années pour cette catégorie professionnelle, « hyperactive ».

Idem pour les agents de la FPT (agent municipaux, pompiers, égoutiers de la collecte des déchets) « cassés, brisés » par de longues années de labeur (hernies discales, tendinites, troubles musculo squelettiques, maladie pulmonaires, cancers etc...) et ceci pour le reste de leur vie. Beaucoup trop sont malheureusement partis avant même d'avoir pu connaître le goût de la retraite, ayant donc perdus leurs vies à la gagner...travailler deux ans de plus ! Et combien d'autre métiers qui ne sont pas reconnus catégorie active ou super active !

Cette réforme accentuera durablement les inégalités. 64 ans, c'est au-delà de l'espérance de vie en bonne santé rapport de la DRESS d'octobre 2021. Les agents les plus pénalisés seront des femmes, aux carrières hachées que l'on retrouve en majorité dans la FPH mais aussi dans la FPT.

Pour finir, le tout récent rapport du COR confirme l'analyse de l'intersyndicale et les mensonges du gouvernement pour justifier cette contre-réforme. Il pointe un déficit de 0,2% du PIB en 2030, c'est l'épaisseur du trait ! Ce rapport met en lumière l'origine du déficit prévisionnel : le besoin de financement du régime de la CNRAL, tenant à la casse de l'emploi et à l'austérité salariale qui conduisent à une chute des cotisations.

L'expérience intersyndicale des dix mois passés a démontré que l'unité des organisations syndicales professionnelles et de jeunesse sur des revendications communes modifiait considérablement le rapport de force.

Pour tous les travailleurs.euses, les futurs cotisants que nous représentons, qui nous ont fait confiance, pour toutes celles et ceux qui ont manifesté, pour la première fois ou pas, et pour toutes celles et ceux qui ont rejoint les rangs syndicaux pour participer à ce rapport de force, nous adressons un message collectif : nous continuerons à contester cette réforme des retraites et à nous battre pour une vraie justice sociale.

L'intersyndicale que nous avons construite depuis juillet 2022 est une force. Elle a déjà démontré sa capacité à agir ensemble par ses revendications et par la mobilisation quand cela s'est avéré nécessaire. Cette force saura se mobiliser dans les mois qui viennent pour revendiquer le un réel progrès social et pour affronter les politiques de régression sociale, tant au niveau national, qu'au niveau européen